

YACK
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 001 000 euros
Siège social : 11 Rue des Canonniers 59800 LILLE
951 303 288 RCS LILLE MÉTROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 29 225 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 225 euros
Affecté au compte « report à nouveau » pour absorption des pertes antérieures	2 699 euros

Solde	26 526 euros
Affecté à la réserve légale	1 326 euros

Solde	25 200 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société	SARL YACK		
Adresse du principal établissement	11 RUE DES CANONNIERS 59800 Lille		
Adresse du siège social, si différent			
Ancienne adresse en cas de changement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Activités des sièges sociaux

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	31 207	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %			
PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)			Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)			ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)			Société d'investissements immobiliers cotée		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)			Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
5 - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition				Chiffre d'affaires	
				Taux d'imposition	
6 - Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition				Taux d'imposition	

D - IMPUTATIONS	
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
--	---	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable	
			ECF	☒
Nom et adresse :				
- du Comptable :	Indép.	SAS Terre d'entrepreneurs Lille 28 place de la gare 59800 Lille		
- du Conseil :				
- du prestataire :		SAS TERA 300 rue du Noir Debout 59242 Capelle en Pevele		

Certifié conforme à l'original

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 31/12/2025 ③
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010			012	
- Autres	014			016	
Immobilisations corporelles	028			030	
Immobilisations financières (1)	040	1 054 414		042	1 054 414
(5) TOTAL I	044	1 054 414		048	1 054 414
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050			052	
Stocks marchandises	060			062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 080		066	1 080
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	626 000		070	626 000
Autres créances (3)	072	1 243 573		074	1 243 573
Charges constatées d'avance	092			094	
Valeurs mobilières de placement	080	161 060		082	161 060
Disponibilités	084	10 664		086	10 664
TOTAL II	096	2 042 377		098	2 042 377
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	3 096 791		112	3 096 791

PASSIF				31/12/2025
Capital social ou individuel		120		1 001 000
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves réglementées		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	
Report à nouveau		134		-2 699
Résultat de l'exercice		136		29 225
Subventions d'investissement		137		
Provisions réglementées		140		
TOTAL I		142		1 027 526
Provisions pour risques et charges		154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166		6 280
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		6 147	124 916
Comptes courants d'associés		173		1 746 068
Autres dettes		175		192 000
Produits constatés d'avance		174		
TOTAL III		176		2 069 265
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		180		3 096 791

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE										31/12/2025					
Ventes de marchandises										209		210			
Production vendue biens										(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214		
Production vendue services											217		218	567 667	
Production stockée													222		
Production immobilisée													224		
Subventions d'exploitation reçues													226		
Autres produits													230	1 768	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)													232	569 435	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)													234		
Variation de stock (marchandises)													236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)													238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)													240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier													242	24 355	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE										243			244	24 106	
Rémunérations du personnel													250	352 734	
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)										380	88 876		252	88 876	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)										255			254		
Dotations aux dépréciations													256		
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger										259			262	2 625	
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										260					
Total des charges d'exploitation (II)													264	492 696	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)													270	76 739	
Produits financiers												III	280	39 485	
Produits exceptionnels												IV	290		
Charges financières												V	294	82 318	
Charges exceptionnelles : - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)										VI			300		
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)															
Impôts sur les bénéfices												VII	306	4 681	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)													310	29 225	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)										312	29 225		314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318					
Provisions non déductibles										322					
Impôts et taxes non déductibles										324	4 681				
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés										247			248	330	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC															
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)										249			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997		
DÉDUCTIONS															
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)										986			ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)										127			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer										344			Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)										991			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										992			Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)										181					
Divers, dont :															
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)										655			Créance report en arrière du déficit	346	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)										643			Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)										647			Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)										649			Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)										641					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2										352	33 906		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)													356		
Déficits antérieurs reportables										2 699			(dont imputés sur le résultat)		
Résultat fiscal après imputation des déficits Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2										370	31 207		372	2 699	

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :		YACK										
I - IMMOBILISATIONS																
Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale						
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles		400		402		404		406								
- Fonds commercial		410		412		414		416								
- Autres		420		422		424		426								
I - Terrains		430		432		434		436								
m - Constructions		440		442		444		446								
o - Installations techniques matériel et outillage industriels		450		452		454		456								
c - Installations générales, agencements divers		460		462		464		466								
o - Matériel de transport		470		472		474		476								
r - Autres immobilisations corporelles		480	1 053 414	482	3 600	484	2 600	486	1 054 414							
p Immobilisations financières		490		492		494		496								
TOTAL		490	1 053 414	492	3 600	494	2 600	496	1 054 414							
II - AMORTISSEMENTS																
Immobilisations amortissables				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Fonds commercial				495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506						
I - Terrains				510		512		514		516						
m - Constructions				520		522		524		526						
o - Installations techniques matériel et outillage industriels				530		532		534		536						
c - Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546						
o - Matériel de transport				550		552		554		556						
r - Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566						
p TOTAL				570		572		574		576						
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)																
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%	15% ou 12,8%	0%								
	1	2	3	4	5	6	7	8								
TOTAL									578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)									579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL									596	585	597		599			

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS
REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : YACK							
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Autres immobilisations incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B				780	
II - DÉFICITS REPORTABLES										
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982	2 699		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982Bis			
- Nombre d'opérations sur l'exercice		982Ter			- Déficits imputés		983	2 699		
- Déficits reportables		984			- Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter							870			
III - DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée							374	35 000		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	632		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			
IV - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS										
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690			Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691			
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692			Revenu brut social (si le montant est positif)		693			

© DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	567 667
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL I	106	567 667
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 768
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL II	144	1 768
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	8 755
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	15 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	2 625
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL III	152	26 980
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	542 455
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	542 455
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	567 667
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du 01/01/2025	au 31/12/2025	
Date de cessation		186	

N° SIREN	951303288				
Dénomination de l'entreprise	YACK				
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	11 RUE DES CANONNIERS			
	- Code postal / Ville	59800	Lille		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			Pays
	Code postal	Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom de famille / Prénom		BOUILLIANT Antoine	
Nom d'usage				% de détention	100.00
Naissance :	Date	12/02/1987	N° Département	95	Pays FR
	Commune	Pontoise			
Adresse :	N° et voie	11 rue des Canonniers			Pays FR
	Code postal	59800	Commune	Lille	

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

N° SIREN	951303288
Dénomination de l'entreprise	YACK
Adresse : - N°, Type et nom de voie	11 RUE DES CANONNIERS
- Code postal	59800
- Ville	Lille

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	7
--	---

Forme juridique	SCI	Dénomination	HARDELOT
N° SIREN (si société établie en France)	832650535	% de détention	50.00
Adresse : N° et voie	11 RUE DES CANONNIERS,	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	LILLE
Forme juridique	SASU	Dénomination	AB GREEN
N° SIREN (si société établie en France)	904089273	% de détention	100.00
Adresse : N° et voie	11 RUE DES CANONNIERS	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	LILLE
Forme juridique	SCI	Dénomination	FURAX
N° SIREN (si société établie en France)	924918121	% de détention	98.00
Adresse : N° et voie	11 RUE DES CANONNIERS	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	LILLE
Forme juridique	SCI	Dénomination	YLDA
N° SIREN (si société établie en France)	980208474	% de détention	98.00
Adresse : N° et voie	11 RUE DES CANONNIERS	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	LILLE
Forme juridique	SCI	Dénomination	PAM
N° SIREN (si société établie en France)	982690430	% de détention	99.80
Adresse : N° et voie	11 RUE DES CANONNIERS	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	LILLE
Forme juridique	SAS	Dénomination	REWAKE
N° SIREN (si société établie en France)	978059970	% de détention	11.60
Adresse : N° et voie	3 RUE JOLIOT CURIE	Pays	FR
Code postal	91190	Commune	Gif-Sur-Yvette
Forme juridique	SAS	Dénomination	Felix
N° SIREN (si société établie en France)	922528476	% de détention	100.00
Adresse : N° et voie	11 rue des Canonniers	Pays	FR
Code postal	59800	Commune	Lille

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse			
PME au sens communautaire		☐	☐
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt
prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2025

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SARL			YACK	
Complément de dénomination					
N° SIREN ou IDSP	951303288				
N° de Téléphone	0650503038				
Adresse	- N°, Type et nom de voie	11 RUE DES CANONNIERS			
	- Complément de distribution				
	- Lieu-dit, hameau				
	- Code postal / Ville	59800Lille			
Référence d'obligation fiscale	IS1		Code activité NAF	7010Z	
Fait le	07/04/2026	A Lille			
Signataire	Civilité, nom et prénom	M	BOUILLIANT	Antoine	
	Qualité	Gérant			

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination					
Complément de dénomination					

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC				
Régime fiscal	RS régime réel simplifié				
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés				
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant					

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025				
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025				
Durée de l'exercice ou période N	12				
Date d'arrêté provisoire des comptes					
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024				
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	21				

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR				
--------------	-----	--	--	--	--

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2025

Identification de la société	
Désignation de la société	YACK
Numéro SIREN du principal établissement	951303288
Code NAF	7010Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	33 906
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	2 699
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	31 207
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	31 207

l. III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)

Annexe

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 3 096 791 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 29 225 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter du 01/01/2025

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Capital

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros
Actions ordinaires						
Actions à droit de vote double						
Actions à dividendes prioritaires						
Actions de priorité						
Actions de jouissance						
Autres actions / parts sociales						
TOTAL						

Détail des autres actions / parts sociales

Catégorie d'actions / parts sociales	Nombre au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Nombre à la fin de l'exercice	Valeur nominale	Montant en Euros
--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------	-------------------------------	-----------------	------------------

Commentaires : néant